

Montréal, le 11 mars 2022

Monsieur Jean-François Gibeault
Sous-ministre adjoint
Bureau d'électrification et de changements climatiques
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
[Par voie électronique]

Objet : Lettre soumise dans le cadre de la consultation publique des projets de règlements visant le resserrement de la norme véhicules zéro émission en 2025-2035

Monsieur Gibeault,

Dans le cadre de la consultation publique du *Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants* et du *Projet de règlement modifiant le Règlement visant la limitation du nombre de crédits pouvant être utilisés par un constructeur automobile et la confidentialité de certains renseignements*, Propulsion Québec, la grappe des transports électriques et intelligents, souhaite contribuer à la réflexion, tout particulièrement à propos de son impact sur notre industrie.

Créée en 2017 afin de mobiliser tous les acteurs de la filière autour de projets concertés, Propulsion Québec a pour objectif de positionner le Québec parmi les leaders du développement et du déploiement des modes de transport terrestre favorisant les transports électriques et intelligents (TEI). La grappe compte aujourd'hui plus de 250 membres de différents secteurs et déploie ses ressources selon six chantiers distincts visant à développer et à soutenir des projets innovants.

Une norme VZE ambitieuse pour électrifier un maximum de véhicules au Québec d'ici 2035

L'objectif de la norme VZE est de stimuler le marché automobile pour qu'il développe davantage de modèles zéro émission et ait ainsi un impact positif sur l'offre. Le gouvernement a annoncé, dans le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030), qu'il se donnait comme objectif de voir 1,5 M de véhicules électriques sur les routes du Québec en 2030, correspondant à environ 30 % du parc automobile¹.

Propulsion Québec salue la volonté du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) de resserrer la norme véhicules zéro émission. Cependant, nous sommes d'avis que la proposition de projet devrait être plus ambitieuse. Bien qu'il soit louable de vouloir atteindre l'objectif de 1,5 M de VE d'ici 2030, il ne faudrait pas que cela ait pour effet de limiter le marché à

¹<https://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu%C3%A9s/202030&text=Dans%20son%20Plan%20pour%20une%20%C3%A9conomie%20verte%202030%20pour%20atteindre%20un%20objectif%20de%201%2C5%20millions%20de%20v%C3%A9hicules%20%C3%A9lectriques%20d'ici%202030>

atteindre seulement cette cible. Selon l'article 13 du règlement proposé, on constate que l'objectif de ventes de VZE en 2030 est de 65 % du parc automobile neufs et qu'il atteint 100 % en 2035. De plus, selon l'analyse d'impact du MELCC, le resserrement de la norme ne stimulera pas l'achat de véhicules zéro émission supplémentaires avant 2029². Ainsi, nous recommandons au gouvernement de rehausser son objectif de ventes de VZE neufs en suivant l'exemple de la Colombie-Britannique³ qui vise 90 % de ventes de VZE en 2030 et 100 % en 2035.

Nous recommandons également d'élargir la norme VZE pour y inclure d'autres types de véhicules. Parmi les recommandations prioritaires du rapport « L'électrification des parcs de véhicules au Québec »⁴ de Propulsion Québec publié en décembre 2020, l'introduction d'une norme de véhicules moyens et lourds zéro émission avait été identifiée. Nous réitérons l'importance de la mise en place rapide d'une telle norme qui assurerait une disponibilité des véhicules électriques et qui éperonnerait le développement et la vente de véhicules électriques, en obligeant les manufacturiers de ce type de véhicules à vendre un certain pourcentage de VZE. Cet élargissement de la norme VZE serait bénéfique pour l'industrie québécoise qui comprend plusieurs constructeurs de véhicules moyens et lourds électriques. D'ailleurs, le gouvernement du Canada a lancé des consultations⁵ en décembre 2021 qui ont pour objectif d'identifier une approche pour réduire davantage les émissions au Canada provenant des véhicules moyens et lourds.

Une norme VZE qui favorise la croissance des entreprises du secteur des TEI

L'étude « Horizon 2050 et besoins en main-d'œuvre et formation du secteur des transports électriques et intelligents au Québec »⁶ de Propulsion Québec stipule que le Québec pourrait occuper une place de choix dans la chaîne de valeur de l'industrie des TEI, notamment grâce à son potentiel dans la fabrication de véhicules électriques moyens et lourds et d'infrastructures de recharge. Il est anticipé que certaines catégories de véhicules électriques et intelligents pourraient connaître une croissance plus marquée, comme les véhicules moyens et lourds (respectivement de plus de 220 % et 165 % d'ici 2050), car l'offre pour ceux-ci est encore en émergence.

Propulsion Québec salue l'impact positif qu'aura le resserrement de la norme VZE sur l'industrie des TEI au Québec, tout particulièrement pour les sous-secteurs suivants :

- Fabrication de bornes de recharge ;
- Fabrication de composantes ou systèmes servant à la fabrication de véhicules électrique et/ou hybride ou de bornes de recharges ;
- Tous autres produits et équipements d'origine dans le secteur de l'électrification des transports.

² Tableau 2. Évolution du nombre de véhicules électriques sur les routes (cumulatif) p. 12

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze/consultation-janvier-mars-2022/air-norme-vze-2025-2035.pdf>

³ <https://electricautonomy.ca/2021/10/28/british-columbia-zev-sales-targets/>

⁴ <https://propulsionquebec.com/2020/12/08/propulsion-quebec-devoile-sa-nouvelle-etude-sur-lelectrification-des-parcs-de-vehicules-au-quebec/>

⁵ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/document-discussion-vehicules-lourds-moteurs-avenir-sans-emissions.html>

⁶ <https://propulsionquebec.com/2020/07/09/nouvelle-etude-sur-lhorizon-2050-et-les-besoins-en-main-doeuvre-et-formation-du-secteur-des-tei-au-quebec/>

Un récent sondage mené par la firme KPMG au Canada⁷ démontre que 71 % des répondants envisagent d'acheter un véhicule électrique lors de leur prochain achat. Cela dit, 90 % d'entre eux ont affirmé devoir faire beaucoup plus de recherches pour trouver le véhicule qui leur convient en fonction de la gamme, de la fréquence d'utilisation, de la capacité du bloc-batterie et de la vitesse de recharge. Pour faire progresser l'adoption des VE, il faudra donc répondre des préoccupations des acheteurs en ce qui concerne l'autonomie, les réseaux électriques et la capacité de charger la batterie n'importe où et n'importe quand. Il est impératif qu'en parallèle au resserrement de la norme VZE, une stratégie accélérant le déploiement des infrastructures pour supporter le parc de véhicules électriques soit mise en place.

Dans le cadre de notre feuille de route *Ambition TEI 2030*, nous recommandons également de :

- Développer des gabarits de plans de déploiement municipaux en établissant une vision, les besoins et les solutions de mobilité des municipalités du Québec ;
- Contribuer à la création de la zone zéro émission à Montréal, notamment en ce qui concerne la planification pour répondre aux besoins de la zone ;
- Soutenir l'extension du corridor économique intelligent mis sur pied par le ministère des Transports du Québec afin d'agrandir la zone de tests et assurer l'interopérabilité de nouvelles infrastructures pour l'ensemble de l'écosystème.

Une norme VZE qui contribue à la multiplicité des solutions pour réduire les GES

La révision de la norme VZE doit s'inscrire dans une vision plus large de la mobilité durable. Il ne faut pas se limiter à cette seule mesure pour viser l'atteinte des objectifs de réduction de GES. Il faut miser sur une multiplicité de solutions, de l'électrification des véhicules légers, moyens et lourds, aux transports collectifs, en passant par le transport de marchandises, tout en s'assurant de devancer le déploiement des infrastructures pour véhicules électriques.


Les villes et municipalités du Québec seront des joueurs clés à mobiliser pour mettre en œuvre ces actions. Montréal a fait un pas dans cette direction avec son Plan climat 2020-2030 et sa récente Stratégie d'électrification des transports 2021-2023. La Stratégie est un plan ambitieux, orienté vers l'accélération de l'électrification des transports collectifs et individuels permettant de réduire les émissions de GES de la Ville de Montréal. La vision et la volonté de la métropole démontrent des objectifs diversifiés, ayant un impact sur plusieurs pans de l'électromobilité. Cette stratégie applique également l'approche Réduire, transférer et améliorer (RTA), également préconisée par le gouvernement du Québec dans le PEV 2030. Dans le cadre des travaux du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, il a été démontré que la carboneutralité en 2050 et l'atteinte de l'objectifs québécois de réduction des gaz à effet de serre de 37,5% par rapport au niveau de 1990 ne pourront être atteints que par une accélération importante de l'électrification des transports.

⁷ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/selon-un-sondage-de-kpmg-au-canada-pres-de-70-des-canadiens-opteront-pour-un-modele-electrique-lors-de-leur-prochain-achat-d-un-vehicule-neuf-842730313.html>

Propulsion Québec recommande au gouvernement de poursuivre son travail avec les municipalités du Québec pour accélérer l'adhésion à l'électromobilité dans une vision englobant la norme VZE et toutes les solutions à mettre dans place selon les modes de transports.

En conclusion, nous sommes d'avis que le resserrement de la norme VZE est un pas dans la bonne direction. Il faut s'assurer de se donner les moyens et les réglementations pour accélérer l'adoption de la mobilité durable et pour non seulement atteindre, mais dépasser les objectifs de réduction de GES. Le Québec a les moyens pour être un leader de l'électrification des transports et nous sommes convaincus que notre province dispose des ressources pour continuer à tirer son épingle du jeu dans ce secteur stratégique et important pour notre économie. Surtout, nous pouvons compter sur un écosystème reconnu au-delà de nos frontières pour procurer des avancées économiques, technologiques et environnementales, et ce, pour le plus grand bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur Gibeault, l'expression de ma considération distinguée.



Sarah Houde
Présidente-directrice générale
Propulsion Québec